
La centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice

Une production d'électricité au cœur de la région Auvergne-Rhône Alpes



N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice
BP 31
38550 Saint-Maurice l'Exil
Fil Twitter : @EDFSAINALBAN
Site internet : www.edf.fr/saint-alban

SA au capital de 960.069.513,50 euros euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACT :

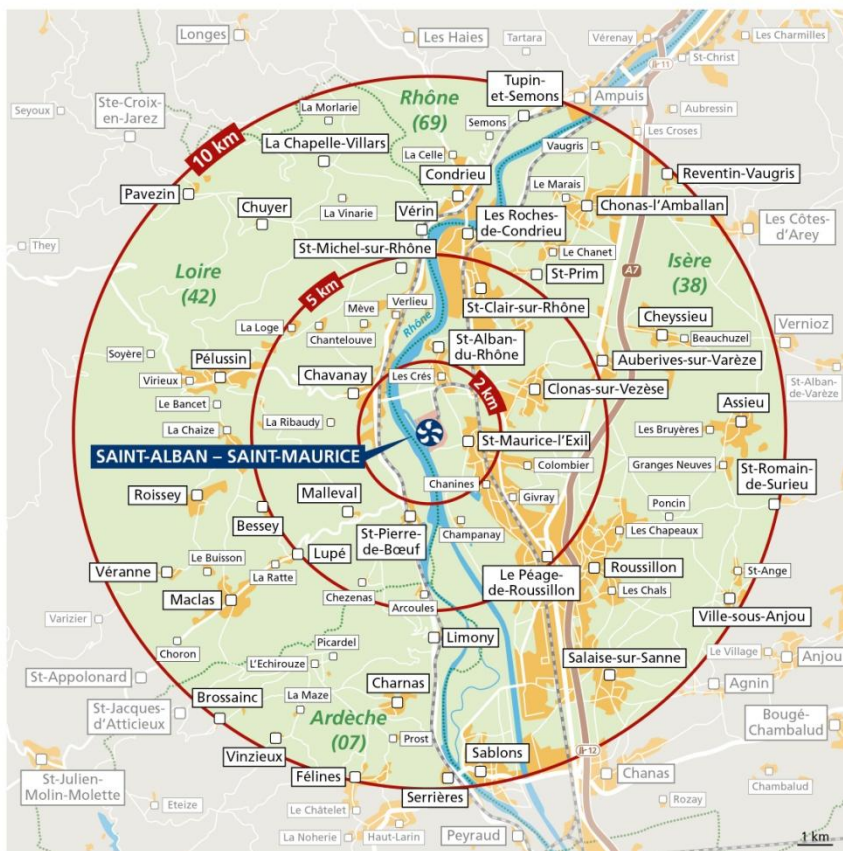
Presse

Sandra BERNON : +33(1) 04 74 41 32 05
Chef de mission communication

FICHE D'IDENTITE DE LA CENTRALE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE

| | |
|-------------------------------|--|
| Date de mise en service | Unité n°1 : 1985 / Unité n°2 : 1986 |
| Production 2015 | 18,43 milliards de kilowattheures |
| Nombre d'unités de production | Deux réacteurs de 1300 MW électriques chacun |
| Puissance totale | 2 600 MWe |
| Effectif total | 821 salariés EDF et 286 salariés permanents d'entreprises prestataires |

CENTRALE NUCLEAIRE DE SAINT-ALBAN – SAINT-MAURICE (ISERE)



Les communes des 10 km



Commune
 Lieu-dit

2015 : une année de production et de sûreté

En 2015, la centrale a réalisé une très bonne performance industrielle. **821 femmes et hommes** se sont relayés 24h/24, 365 jours par an pour produire **18,4 milliards de kilowattheures**, avec une mise à disposition qui a répondu en temps et en heures aux demandes du réseau. Cette production permet de couvrir l'équivalent de **30 % des besoins en électricité** de la région Rhône-Alpes.

2015 a également été marquée par les deux arrêts programmés pour simple rechargement sur les unités de production n°2 (avril-mai) et n°1 (septembre-octobre). La mobilisation des équipes d'EDF et des 60 entreprises partenaires a permis d'effectuer ces opérations avec un très haut niveau de qualité et de sécurité.

Au total, les travaux réalisés sur les installations ont représenté un **investissement de 34 millions d'euros**. Le site a également mis en place un **important programme de construction et de rénovation de ses bâtiments tertiaires** pour un montant total de **35 millions d'euros**. Le bâtiment Pilat, de 10 000 m², réunira début 2016, 623 collaborateurs et une nouvelle base de formation de 2 500 m², avec de nombreuses maquettes d'entraînement, sera opérationnelle en avril 2016.

La politique de recrutement s'est poursuivie afin de répondre aux enjeux de renouvellement et de développement des compétences. Ainsi, **22 nouveaux collaborateurs** ont rejoint les équipes de la centrale, **34 nouveaux contrats de professionnalisation et d'apprentissage** ont été signés et **55 stagiaires ont été recrutés**. **110 000 heures de formation** ont été dispensées en 2015 dont 1/3 sur le simulateur de la salle de commande et au chantier école. La formation constitue un levier essentiel de la sûreté nucléaire et du maintien d'un savoir-faire exemplaire.

La centrale confirme son rôle d'acteur économique de premier plan sur le territoire : les commandes passées ont généré plus de **1 000 emplois indirects**, dont plus de la moitié dans un rayon de 50 km. Le montant des marchés passés avec les entreprises pour fournitures et prestations s'élève à **63 millions d'euros** et **590 entreprises locales** ont été sollicitées. L'acceptation du site par les parties prenantes est essentielle. « L'ancrage territorial » vise à développer et à consolider nos relations avec un périmètre élargi pour faire du Grand Carénage un véritable projet de territoire.

Avec **22 millions d'euros versés aux collectivités** au titre de la fiscalité, le site a contribué fortement au développement économique et social local.

EDF a également renouvelé son parc immobilier. **102 pavillons ont ainsi été créés** sur les communes de Félines (07), Andancette (26), Pélussin (42) et Annonay (07).

En 2016, un arrêt de maintenance, appelé visite partielle, est programmé sur l'unité de production n°1, de juillet à septembre. **15 embauches sont prévues** sur des postes « coeur » de métier et les **investissements sur le site s'élèveront à 67 millions d'euros (maintenance, travaux et ingénierie)**.

Dans le cadre du programme « Grand Carénage », qui vise à prolonger la durée de fonctionnement des centrales, EDF sera plus que jamais un acteur économique de poids sur son territoire pour produire une électricité sûre, compétitive et à très faible émission de CO₂.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 2015 : une année de production et de sûreté | |
| 1. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice au sein du parc nucléaire français | 5 |
| 2. La sûreté nucléaire, notre priorité absolue | 7 |
| Une activité réglementée et contrôlée en permanence | 7 |
| Les engagements d'EDF suite à l'accident de Fukushima | 8 |
| Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics | 9 |
| 3. La protection des intervenants | 9 |
| 4. L'environnement, une préoccupation au quotidien | 11 |
| 5. Préparer l'avenir du site | 13 |
| Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs | 13 |
| Des investissements pour préparer l'avenir | 13 |
| Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs | 14 |
| Le choix du recyclage du combustible usé | 14 |
| 6. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, un acteur économique local incontournable | 15 |
| Des retombées économiques importantes | 15 |
| Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap | 15 |
| Des partenariats forts avec les acteurs locaux | 16 |
| 7. Une information continue du public | 17 |
| 8. Chiffres clés 2015 | 19 |
| 9. Dates clés | 20 |

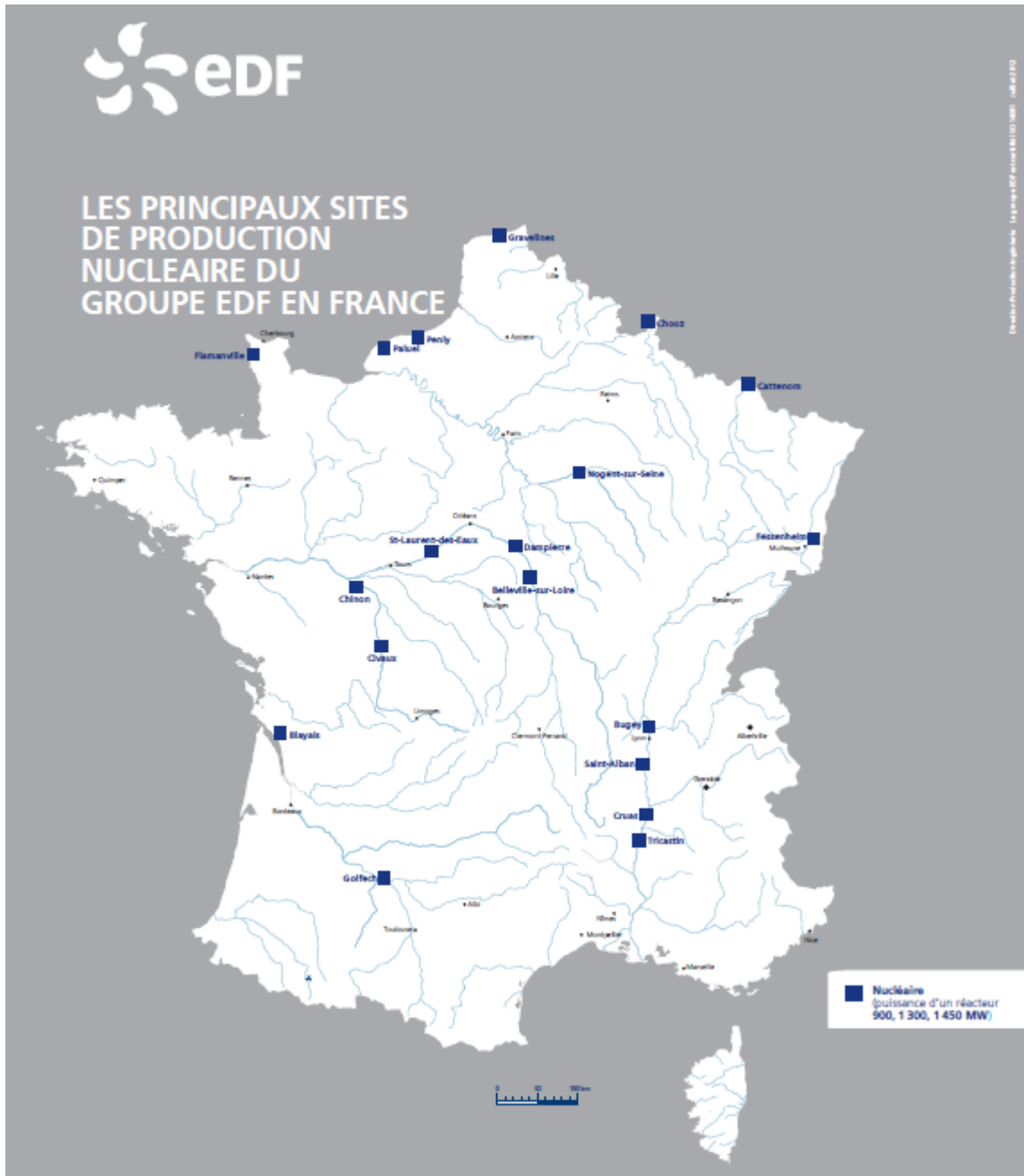
1. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice au sein du parc nucléaire français

La centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice est située sur les communes de Saint-Maurice l'Exil et Saint-Alban du Rhône, en Isère. Composée de deux unités, elle produit en moyenne 18 milliards de kWh par an, soit près de 4,4 % de la production nucléaire française. Quotidiennement, ce sont 821 hommes et femmes, salariés EDF et 286 prestataires permanents qui œuvrent à la production en toute sûreté d'une électricité compétitive et faiblement émettrice de CO₂.

Les 58 réacteurs français actuellement en exploitation appartiennent à la même technologie, appelée réacteurs à eau pressurisée (REP) et déployée dans l'hexagone entre 1977 et 1999. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice fait donc partie d'un parc standardisé qui permet de mutualiser les ressources d'ingénierie, d'exploitation et de maintenance et de disposer d'un retour d'expérience important, applicable à l'ensemble des sites.



En 2015, le parc nucléaire français a produit 416,8 milliards de kWh. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice a, quant à elle, produit 18,43 milliards de kWh, soit près de 4,4 % de la production nucléaire française d'EDF



2. La sûreté nucléaire, notre priorité absolue

La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice dispose d'une équipe en charge de la sûreté comptant 20 personnes et 6 ingénieurs qui s'assurent au quotidien que l'ensemble des règles de sûreté encadrant l'exploitation de la centrale nucléaire soient respectées. Organisés en astreinte, ils peuvent être sollicités, en dehors des heures ouvrables, 24 heures sur 24. En parallèle, les salariés de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice consacrent chaque année 110 000 heures à leur formation dont plus de 36 000 heures sur simulateur, réplique exacte de la salle des commandes, afin de s'entraîner à faire face à tous types de situations, de la plus simple à la plus complexe.

La culture de sûreté repose sur les compétences collectives et individuelles acquises depuis le début de l'exploitation du parc nucléaire et développées en permanence grâce à un investissement important dans la formation.

Une activité réglementée et contrôlée en permanence

Comme toutes les centrales nucléaires d'EDF, la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice est soumise aux contrôles de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui assure, en toute indépendance au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les riverains et l'environnement des risques liés à l'exploitation nucléaire.

L'ASN est la seule habilitée à autoriser la mise en service ou la poursuite de l'exploitation d'une centrale nucléaire en France. La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « loi TSN » et désormais intégrée dans le Code de l'environnement) en a fait une autorité administrative indépendante.

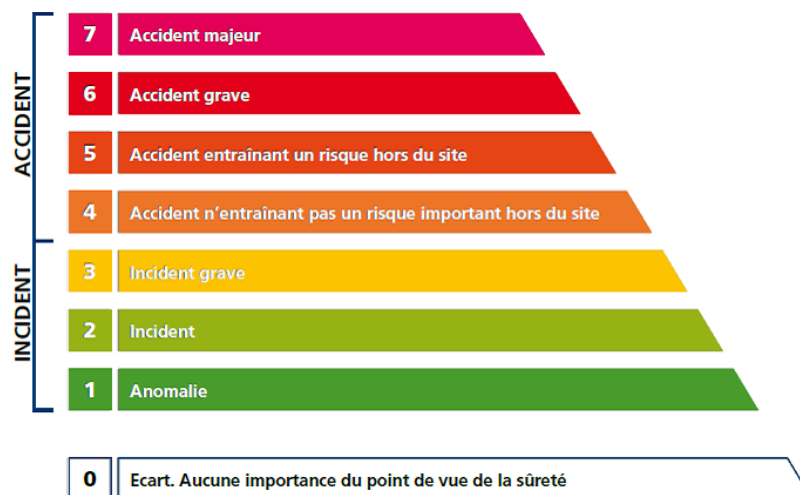
En 2015, 30 inspections ont été réalisées sur la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, dont 9 de façon inopinée. Ces inspections donnent lieu à des « lettres de suite », publiées sur le site internet www.asn.fr. La centrale a alors deux mois pour répondre aux remarques faites par l'ASN et exposer, si besoin, les actions mises en place.

De plus, les centrales nucléaires d'EDF sont régulièrement évaluées au regard des meilleures pratiques internationales par les inspecteurs et experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre des évaluations appelées OSART (Operational Safety Review Team). La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice a connu une inspection de ce type en 2010.

Une exploitation transparente

Tous les événements ayant trait à l'exploitation survenus à la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics. Ils sont classés selon une échelle de gravité internationale dite « échelle INES » (International Nuclear Event Scale).

L'échelle INES va de l'écart sans conséquence de niveau 0 à l'accident le plus grave de niveau 7, coefficient attribué à l'accident de Tchernobyl et, plus récemment, à celui de Fukushima



En 2015, la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice a déclaré 30 événements de niveau 0, et 3 événements de niveau 1. Parmi ces événements, certains (2 en 2015) sont communs à plusieurs réacteurs : ils sont appelés « génériques ». Aucun de ces événements n'a eu d'impact sur la sûreté des installations.

Les engagements d'EDF suite à l'accident de Fukushima

Au lendemain de l'accident de Fukushima, en mars 2011, les centrales nucléaires françaises ont fait l'objet d'évaluations complémentaires de sûreté, visant à examiner la robustesse des installations face à des situations extrêmes, dépassant en termes d'intensité l'accident de Fukushima. A l'issue de ces évaluations, menées par EDF et confrontées aux inspections indépendantes de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, le régulateur a jugé satisfaisant le niveau de sûreté des installations. Sans délai, EDF a engagé un plan d'actions visant à mettre en œuvre les améliorations demandées par l'ASN pour faire face aux situations parmi les plus improbables. S'étalant sur plusieurs années, ce programme comprend notamment :

- la mise en place de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) qui est désormais capable d'intervenir, en cas d'urgence, sur n'importe quel site nucléaire en France et en simultané sur l'ensemble des réacteurs d'un même site. 4 bases ont été installées à Civaux, Dampierre, Paluel et Bugey ; elles sont aujourd'hui pleinement opérationnelles.
- la construction sur chaque site d'un nouveau Centre de Crise Local (CCL) capable de résister à des événements extrêmes de type séisme ou inondation bien au delà du référentiel actuel (exemple de séisme

de période de retour de 20 000 ans) et dimensionné pour gérer un accident grave simultanément sur tous les réacteurs d'un site. Ces installations pourront accueillir sur plusieurs jours des équipes complètes d'exploitants et d'experts qui travailleront en lien avec le niveau national d'EDF et les pouvoirs publics. Le premier CCL sera opérationnel en 2016.

- L'installation d'un diesel d'ultime secours (DUS) sur l'ensemble des 58 réacteurs avant 2018. Le principe est de disposer d'une alimentation électrique supplémentaire en cas de défaillance des 2 alimentations externes et des 2 alimentations internes déjà existantes. En 2015, le site de Saint-Alban Saint-Maurice a engagé la construction du bâtiment destiné à accueillir le DUS. En attendant l'installation des DUS définitifs, le site a été équipé en diesel de secours intermédiaire.
- Au total, les dispositions complémentaires qui seront mises en place suite aux évaluations complémentaires de sûreté représenteront un investissement d'environ 10 milliards d'euros pour l'ensemble du parc nucléaire, dont la moitié était déjà prévue dans le cadre des travaux relatifs à la poursuite d'exploitation des unités de production à partir de l'atteinte de 40 ans d'exploitation.

Une prise en compte des risques en lien avec les pouvoirs publics

En 2015, 15 exercices, dont 4 avec les secours externes, ont été organisés à la centrale pour tester les organisations et apporter des améliorations. Ces exercices ont aussi été l'occasion de vérifier l'efficacité des dispositifs d'alerte et la gestion technique des accidents. Car, si la probabilité d'accidents reste extrêmement faible en raison des multiples dispositions prises à la conception et en exploitation, la gestion des risques passe par la mise en place de plans d'urgence, impliquant l'exploitant et les pouvoirs publics, permettant de faire face à tout type de situation :

- le Plan d'urgence interne (PUI), sous la responsabilité d'EDF.
- le Plan particulier d'intervention (PPI), sous la responsabilité du préfet et des pouvoirs publics afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger les populations ainsi que l'environnement en cas de risque de rejets.

3. La protection des intervenants

La radioprotection

La protection des intervenants susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants dans les centrales nucléaires est une priorité pour EDF. Qu'ils soient salariés d'EDF ou d'entreprises prestataires, ils bénéficient tous des mêmes conditions de radioprotection et de suivi médical. L'objectif est de s'assurer que l'exposition aux rayonnements est la plus faible possible pour tous.

La réglementation française impose une limite d'exposition annuelle à ne pas dépasser pour les travailleurs intervenants en zone nucléaire. Elle s'élève à 20 mSv sur 12 mois glissants. De manière préventive EDF s'est imposé un seuil inférieur à la réglementation en vigueur : 18 mSv.

En 2015 à la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, aucun intervenant n'a dépassé 5 mSv. Grâce à de nombreuses actions de prévention mise en place par le site, la dosimétrie collective (c'est-à-dire la dose moyenne reçue par mille travailleurs) s'établit à 357,45 H.mSv. Par ailleurs, en 2015, le site a déclaré 3 événements relatifs à la radioprotection, classés au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7. Aucun n'a eu de conséquences pour la santé des personnes concernées.

Les niveaux d'exposition, enregistrés par les outils de mesures dont sont obligatoirement équipés tous les intervenants, sont régulièrement transmis à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, organisme indépendant en charge de la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. Le bilan de cette surveillance est publié chaque année sur le site de l'IRSN et dans le rapport annuel de l'ASN.

La sécurité : une vigilance de tous les instants

EDF porte une attention particulière à la sécurité de l'ensemble des personnes intervenant sur ses installations que ce soit dans le cadre des opérations courantes d'exploitation ou lors des opérations de maintenance.

Les efforts constants de prévention des risques ont permis de diminuer d'année en année le taux de fréquence des accidents. A la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, ce taux, défini comme nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées, s'établit à 2,9.

Le programme industriel visant le prolongement de la durée de vie des centrales entraîne un nombre plus important d'interventions techniques sur les installations. Dans ce contexte, EDF accompagne ses équipes via un dispositif renforcé de formations et de sensibilisation aux risques spécifiques liés aux interventions.

4. L'environnement, une préoccupation au quotidien

La recherche d'amélioration continue en matière de respect de l'environnement constitue un engagement majeur pour la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice

Les impacts potentiels des centrales nucléaires – radioactivité, chaleur, bruit, rejets chimiques, impact esthétique – ont été pris en compte dès leur conception. Préalablement à la construction des centrales, EDF a réalisé, pour chacun de ses sites, un bilan radio-écologique initial qui sert de référence pour les analyses effectuées tout au long de l'exploitation.

Le programme de surveillance de l'environnement est établi conformément à la réglementation. Ce programme fixe la nature, les fréquences, la localisation des différents prélèvements réalisés, ainsi que la nature des analyses à faire. Sa stricte application fait l'objet de visites/inspections programmées ou inopinées de la part de l'ASN qui réalise des expertises indépendantes.

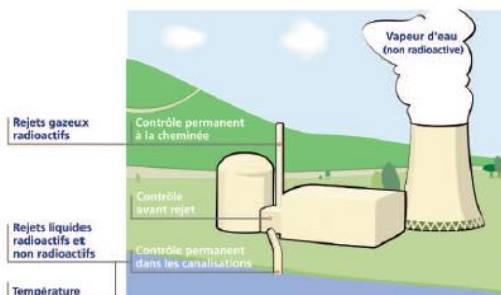
Ce dispositif est complété par des études annuelles radio-écologique et hydro-biologique d'impact sur les écosystèmes. Elles sont confiées par EDF à des laboratoires externes qualifiés (IRSN, IRSTEA, Ifremer, Onema, laboratoires universitaires et privés, etc.). Tous les dix ans, une étude radio-écologique plus poussée est réalisée. La grande variété d'analyses, effectuée lors de ces études, permet de connaître plus finement l'impact des installations sur l'environnement, et constitue un témoin objectif de la qualité d'exploitation des centrales.

En juillet 2004, l'ensemble des centrales nucléaires a obtenu la certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale certifie l'existence et l'efficacité des démarches environnementales en vigueur. La centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice a obtenu sa certification en 2004 et a passé avec succès son audit de suivi en 2012. L'audit de renouvellement est programmé en mars 2016.

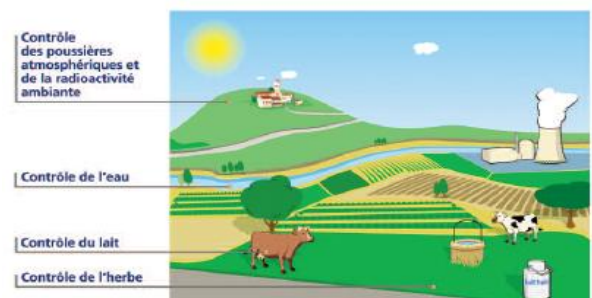
35 personnes au sein de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice travaillent en permanence à la maîtrise des impacts de l'exploitation et à la surveillance de l'environnement autour du site. De multiples mesures sont réalisées chaque jour par les équipes de la centrale

Pour chaque centrale, un texte réglementaire spécifique fixe la nature, la fréquence et le type de contrôles pour chaque paramètre (flux ou débit, concentration, activité, température...), tant au niveau des prélèvements d'eau que des rejets d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques.

En 2015, à la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, environ 20 000 prélèvements et 5 200 analyses ont ainsi été réalisés pour contrôler les rejets et leur impact sur l'environnement. Ces mesures montrent des résultats largement en-dessous des limites annuelles réglementaires. La centrale publie mensuellement l'ensemble des résultats réalisés sur son site internet www.edf.fr/saint-alban.



Contrôle permanent des rejets



Surveillance de l'environnement

Depuis le 1er février 2010, comme l'ensemble des autres acteurs du nucléaire (CEA, Andra, Marine nationale, etc.), la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice transmet les résultats de sa surveillance de l'environnement au réseau national de mesures de la radioactivité dans l'environnement. Le Réseau national a été développé sous l'égide de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et sa gestion confiée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). L'ensemble de ces données est disponible sur le site internet www.mesure-radioactivite.fr.

Conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, tous les événements concernant l'environnement survenus à la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, sont déclarés à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et rendus publics. En 2015, la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice en a déclaré 3.

5. Préparer l'avenir du site

Une réévaluation du niveau de sûreté des réacteurs

La centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice a été conçue pour une durée d'exploitation d'au moins quarante ans. C'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui, après analyses et examens, se prononce sur la poursuite d'exploitation pour 10 années supplémentaires à l'issue des visites décennales.

La visite décennale intègre une réévaluation et un réexamen de sûreté afin de prendre en compte les progrès technologiques et le retour d'expérience de l'ensemble des installations nucléaires dans le monde, puis d'effectuer les modifications nécessaires en augmentant toujours le niveau de sûreté de l'installation.

Les prochaines visites décennales, déterminantes pour la poursuite de l'exploitation de chacun des réacteurs de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice, auront lieu en 2017 et 2018.

Trois types d'arrêts sont programmés pour un réacteur, tous les 12 ou 18 mois, pour recharger le combustible et réaliser la maintenance de toutes les installations :

- l'arrêt pour simple rechargement du combustible
- la visite partielle, consacrée au rechargement du combustible mais aussi à un important programme périodique de maintenance.
- la visite décennale, qui conclut des contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants que sont la cuve du réacteur, le circuit primaire et l'enceinte du bâtiment réacteur.

Des investissements pour préparer l'avenir

En 2015, la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice a investi plus de 34 millions d'euros, ce qui permet de conserver en permanence les installations dans un état optimum pour un fonctionnement en toute sûreté.

Depuis 2015 et jusqu'en 2025, EDF mène un important programme de modernisation visant à prolonger la durée de fonctionnement des centrales au-delà de 40 ans afin de répondre aux besoins énergétiques de la France dans les décennies à venir.

Ce programme, souvent appelé Grand Carénage, consiste à réaliser :

- des travaux de rénovation de gros composants tels que le remplacement des générateurs de vapeur, la modernisation du contrôle commande, etc.,
- des opérations de maintenance courante, programmées lors des révisions annuelles et décennales,
- des améliorations de sûreté exigées par l'ASN pour délivrer l'autorisation d'exploiter 10 ans supplémentaires. Ce volet comprend aussi les modifications décidées à la suite des évaluations complémentaires de sûreté réalisées après l'accident de Fukushima.

Ce programme harmonise les chantiers déjà engagés pour pérenniser l'outil de production d'EDF. Il se déploie de site en site au fur et à mesure des révisions annuelles, partielles ou décennales, en assurant l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.

Le site de Saint-Alban Saint-Maurice intégrera ce programme en 2017 avec le démarrage de sa troisième visite décennale.

Si les travaux sont prévus dans le cadre des arrêts de tranches programmés, leur volume sera plus important que lors des arrêts « standards ». Par conséquent, ils offrent d'importantes opportunités de développement pour le tissu économique local et la filière nucléaire française.

Une gestion rigoureuse des déchets radioactifs

L'exploitation de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, comme toutes les centrales nucléaires, génère des déchets radioactifs qu'elle gère avec la plus grande rigueur :

- des déchets radioactifs dits « à vie courte », qui perdent au moins la moitié de leur radioactivité tous les 30 ans et contiennent 0,1 % de la radioactivité totale des déchets.
- des déchets dits « à vie longue », issus du traitement du combustible nucléaire usé. Ce dernier est constitué de 96% de matière recyclable en de nouveaux combustibles et 4% de déchets non recyclables.

Les progrès réalisés en matière de gestion de ces déchets ont permis de diviser par trois leur volume, sur l'ensemble du parc, depuis 1985.

Le choix du recyclage du combustible usé

La stratégie d'EDF, retenue depuis les années 1980 en matière de cycle de combustible nucléaire, en accord avec la politique énergétique nationale, est de pratiquer le traitement des combustibles usés (uranium recyclable et plutonium).

Ce traitement permet d'une part, de valoriser la matière recyclable contenue dans le combustible usé pour produire de nouveaux combustibles et, d'autre part, d'isoler les déchets radioactifs, non recyclables, et de les conditionner sous une forme stable et durable qui évite toute dispersion de radioactivité dans l'environnement. En 2015, environ 1100 tonnes de combustible usé ont ainsi été traitées en France dont 43 tonnes pour la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice.

6. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice, un acteur économique local incontournable

Des retombées économiques importantes

Dès le lancement des chantiers en 1978, la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice a participé au développement du tissu économique du bassin de la région Rhône-Alpes et du département de l'Isère.

Actuellement 821 salariés EDF travaillent sur site, ainsi que 286 salariés permanents d'entreprises prestataires, tout au long de l'année. A cela, il convient d'ajouter les salariés d'entreprises prestataires lors des arrêts pour maintenance : de 600 à 2 000 selon le type d'arrêt.

590 entreprises locales ont été sollicitées en 2015. Les marchés passés avec les entreprises locales pour la maintenance et l'ingénierie représentent 63 millions d'euros.

De plus, la centrale contribue à la fiscalité locale à hauteur de 43 millions d'euros (22 millions d'euros de taxes sur les installations nucléaires de base et 21 millions d'euros au titre d'autres redevances, dont la taxe foncière, la cotisation foncière des entreprises et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

Favoriser l'insertion des jeunes et des personnes en situation de handicap

La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice assure le renouvellement de ses compétences. Depuis 2010, 269 recrutements (25 en 2010, 37 en 2011, 56 en 2012, 38 en 2013, 91 en 2014, 22 en 2015) ont été réalisés sur le site dans les services conduite, travaux, automatismes et électricité, prévention des risques, sûreté qualité, technique et environnement, performance projets patrimoine, accueil logistique et protection de site, à la mission communication et à la mission Ressources humaines, ainsi qu'au service d'inspection reconnu. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice prévoit 15 embauches pour 2016.

Elle s'implique aussi activement dans la formation des jeunes en apprentissage : 34 apprentis ont été accueillis en 2015 sur la centrale dans des domaines variés comme la conduite, les automatismes, la maintenance, la chimie, la radioprotection, etc. De la même façon, elle favorise l'insertion professionnelle des jeunes en accueillant chaque année 55 stagiaires.

La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice s'engage également dans l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Des partenariats forts avec les acteurs locaux

L'ancrage territorial est au cœur de la politique de partenariat de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice. Elle s'implique tout au long de l'année auprès des élus et de toutes les parties prenantes. Elle contribue ainsi à la vie locale, en marquant son engagement auprès des femmes et des hommes qui partagent les valeurs du groupe EDF, telles que l'innovation, la solidarité, le respect de la personne et de l'environnement.

La sensibilisation à la sûreté, l'accompagnement et la formation des jeunes sont des priorités pour le groupe EDF. Dans ce cadre, la centrale a concrétisé, à travers une convention, une collaboration avec les jeunes sapeurs pompiers de Roussillon (Isère) et Serrières (Ardèche). Ce partenariat se traduit par une entraide mutuelle autour d'opérations de solidarité. En 2015, les jeunes sapeurs pompiers se sont fortement mobilisés autour du Téléthon pour lequel la centrale a récolté près de 20 000 €.

Dans le cadre de sa politique environnementale, EDF soutient les initiatives qui visent à préserver le patrimoine naturel et ses richesses. La centrale a renouvelé son partenariat avec l'association du canal de la Varèze. EDF apporte une aide technique, financière et matérielle à l'association qui se mobilise pour entretenir et protéger le canal de la Varèze, lieu de vie d'un biotope exceptionnel, tant pour sa faune que sa flore. Situé près de la centrale, le canal, patrimoine historique et culturel du XII^{ème} siècle, s'étend sur sept kilomètres et traverse les communes d'Auberives-sur-Varèze, Clonas-sur-Varèze et Saint-Alban du Rhône, en Isère.

La centrale a également signé une convention de partenariat avec l'association l'Ablette Rhodienne. EDF apporte une aide technique et financière à l'association, présente sur 19 communes du département, qui se mobilise pour entretenir et protéger le milieu aquatique sur plus de 80 km de rivières.

Par ailleurs, la centrale a élargi son partenariat avec le club nautique de la Platière, basé à Saint-Pierre de Bœuf (Loire). EDF apporte une aide financière à l'association pour l'achat de canoës nécessaires à la pratique de ce sport ainsi qu'au développement d'activités pédagogiques et éco-responsables. Le club s'engage à proposer des animations à destination des familles et des amoureux de la nature pour découvrir la biodiversité au travers de sessions « affût castors » sur l'île de la Platière.

Un autre partenariat a également été reconduit avec la mairie de Saint-Maurice l'Exil, qui favorise la pratique du sport pour tous, à travers une course à pied populaire : la course des neutrons, qui a fêté son 26^{ème} anniversaire en 2015. Le site a également sponsorisé l'épreuve handisport du GDP Vendôme, tournoi international de boules lyonnaises.

7. Une information continue du public

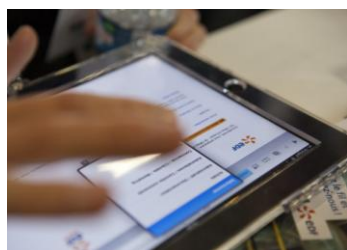
La centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice informe régulièrement le public de son fonctionnement et de son actualité :



Le centre d'information du public est ouvert à tous. Des visiteurs y sont accueillis tout au long de l'année et des conférences pour les scolaires y sont données. Des animations « Energy Kids », sur le thème des énergies, sont proposées aux plus jeunes pendant les vacances scolaires. En 2015, 1 204 personnes ont bénéficié d'une information sur le nucléaire au sein du centre d'information du public de la centrale et 2 936 ont pu prolonger la visite par une découverte des installations.



430 visiteurs ont été accueillis sur le site à l'occasion des Journées de l'Industrie Electrique. Tout au long de l'année, plusieurs journées à thème sont organisées, souvent en lien avec les associations locales, avec pour objectif de faire découvrir nos métiers et sensibiliser aux activités liées à la production d'électricité. (Fête de la science, Semaine du développement durable, Fête de la nature, etc.).



L'actualité du site nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice, comme celle de tous les autres sites, est disponible sur les pages dédiées à la centrale sur le site internet www.edf.fr/saint-alban.



Le fil Twitter @EDFSAINALBAN permet de suivre en temps réel l'actualité de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice.



Des informations relatives à la vie de la centrale sont désormais disponibles sur la page Facebook EDF en Rhône-Alpes.

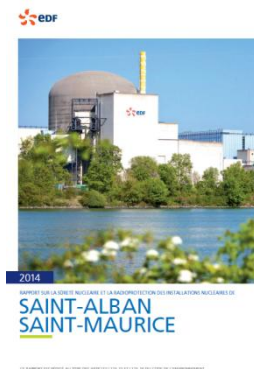
www.facebook.com/edf



La centrale met aussi à disposition des riverains un numéro vert pour se tenir informé de l'actualité de la centrale, des modalités d'accès pour la visiter et pour poser des questions sur son fonctionnement, 7 jours sur 7 : 0800 00 23 68.



Une newsletter d'information, Actualités & Environnement, est envoyée par mail aux médias, aux représentants institutionnels, aux élus et aux professionnels de santé. Elle est également disponible, consultable et téléchargeable sur le site internet de la centrale.



Chaque année, conformément à l'article L. 125-15 et L. 125-16 du Code de l'environnement, la centrale publie un rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection dans lequel sont développés les principaux résultats concernant la sûreté, la radioprotection et l'environnement de la centrale pour l'année venant de s'écouler. Ce rapport est accessible depuis les pages dédiées à la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice sur le site internet www.edf.fr.

Lien direct : www.edf.fr/saint-alban



La centrale participe également à la commission locale d'information (CLI). Cette instance rassemble élus, représentants des autorités publiques, experts en sûreté, représentants des milieux industriels et associations de protection de l'environnement. Elle constitue un lieu d'échanges et de relais de l'information auprès du grand public.

Deux assemblées générales ont eu lieu en 2015 (février et octobre).
De gauche à droite sur la photo : M. Nietto, directeur de la centrale, Mme Gouache, sous-préfète de Vienne, Mme Celard, présidente de la CLI et Mme Thomines, chef de la division de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire.

8. Chiffres clés 2015

Site

Nombre de réacteurs en service : 2

Production

Energie nette produite en milliards de kWh : 18,43

Part dans la production française d'énergie nucléaire : 4,4 %

Effectifs

Effectif total (EDF et salariés prestataires permanents) : 1 107

Salariés d'entreprises prestataires sur les arrêts : Entre 600 et 2 000

Salariés permanents d'entreprises locales : 286

Embauches : 22

Apprentis : 34

Age moyen de l'effectif : 40

Heures de formation : 110 000

Retombées socio-économiques (en millions d'euros)

Taxe sur les installations nucléaires : 22

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 7,3

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 8,3

Redevance sur l'eau : 1,7

Cotisation sur la valeur ajoutée : 5,4

Redevance voie navigable : 21

Taxe foncière : 6,1

Autre redevances : 2,8

Sûreté

Inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) : 30 dont 9 inopinées

Investissements de maintenance : 34

Exercices / Entraînements des équipes de gestion d'un événement : 21

Evènements significatifs pour la sûreté de niveau 1 : 3

Radioprotection/Sécurité

Nombre d'accidents avec arrêt de travail : 8

Taux de fréquence d'accidents pour les salariés EDF et entreprises extérieures (par millions d'heures de travail) : 2,9

Dosimétrie collective (la dose moyenne reçue par mille travailleurs) : 357,45 HmSv

Nombre d'évènements significatif de radioprotection : 3

Environnement

Prélèvements et analyses : 25 200

Evènements significatifs pour l'environnement : 3

8. Dates clés

| | |
|--------------------|---|
| 1975 | Choix du site |
| 1978 | Début des travaux |
| 1979 | Premier béton |
| 1985 | Couplage au réseau de l'unité 1 |
| 1986 | Couplage au réseau de l'unité 2 |
| 1996 | Première campagne de mise à disposition de comprimés d'iode |
| 1997 - 1998 | Premières Visites décennales des unités 1 et 2 |
| 2004 | Certification environnementale ISO 14001 Mise en service du simulateur (réplique de la salle de commande) dédié à la formation des équipes sur place |
| 2006 | Evaluation internationale Peer Review menée par des exploitants nucléaires de WANO |
| 2007 - 2008 | Deuxièmes visites décennales des unités 1 et 2 |
| 2009 | Mise en service du chantier école dédié à la formation des équipes |
| 2010 | Evaluation internationale OSART menée par des experts de l'AIEA Mise en place sur le site du Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie |
| 2012 | Evaluation internationale Peer Review menée par des experts de WANO |
| 2013 | Participation à la campagne régionale d'information sur les risques industriels |
| 2014 | La centrale passe le cap de 4 ans sans arrêt automatique du réacteur |
| 2015 | La centrale fête ses 30 ans Présentation du programme Grand Carénage aux acteurs du territoire |

N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF – CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice
 BP 31
 38550 Saint-Maurice l'Exil
 Fil Twitter : @EDFSAINALBAN
 Site internet : www.edf.fr/saint-alban

SA au capital de 960.069.513,50 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

CONTACT :

Presse

Sandra BERNON : +33(1) 04 74 41 32 05
 Chef de mission communication